



COMMUNE
DE
CROISILLES
62128

Tél. : 03.21.07.57.57

Email : courrier@mairie-croisilles.fr

Internet : www.mairie-croisilles.fr

Compte rendu de la réunion de Conseil municipal du 29 mars 2024 – 18h30

Tableau de présence :

Serge BILLAUT	P	David BULCOURT	P
Elisabeth BULTEEL	AE (Monique Vandewalle)	Laure CORDONNIER	P
Mickael CUVELLIER	AE (Fabien Sellier)	Gérard DUE	P
Xavier CHRETIEN	P	Alain GREBERT	AE (Gérard Dué)
Ludivine JAMPIERRE	P	Raphaëlle MAGGIOTTO	AE (Brigitte Merlin)
Cécile MARKOWSKI	P	Brigitte MERLIN	P
Mathieu REBOUT	P*	Hervé SAINT-POL	P
Caroline SANTERNE	P	Eric SELLEZ	P
Fabien SELLIER	P	Monique VANDEWALLE	P
Jean-Claude HOMBERT	P		19 votants*

P : Présent – AE : Absent Excusé – ANE : Absent Non Excusé – () : procuration

Secrétaire de séance : David Bulcourt

Ouverture de la séance à : 18h40

Déroulé de l'ordre du jour :

(*) Mathieu Rebout étant arrivé en retard, les votes présentant un astérisque précisent son absence lors du vote en question

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2023

Il vous est demandé d'approuver le compte rendu.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18*

2. Budget principal – Approbation du compte de gestion 2023

Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable conduit chacun à tenir un document de synthèse des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice.

Pour le comptable, il s'agit du compte de gestion qui retrace toutes les écritures de l'exercice comptable et présente une balance générale :

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement : exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	-317 098,06		337 449,18		20 351,12
Fonctionnement	557 742,57	317 098,06	329 129,40		569 773,91
Total	240 644,51	317 098,06	666 578,58		590 125,03

Il vous est demandé d'approuver le compte de gestion 2023 établi par Monsieur Verhaeverbeke.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

3. Budget principal – Approbation du compte administratif 2023

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice : 2023	1 562 329,51 €	1 891 458,91 €	682 831,28 €	1 020 280,46 €	2 245 160,79 €	2 911 739,37 €
Résultat n-1		240 644,51 €	317 098,06 €		317 098,06 €	240 644,51 €
Affectations					0,00 €	0,00 €
Total	1 562 329,51 €	2 132 103,42 €	999 929,34 €	1 020 280,46 €	2 562 258,85 €	3 152 383,88 €
Solde	569 773,91 €		20 351,12 €		590 125,03 €	

Restes à réaliser en recettes d'investissement :	20 351,12 €
Restes à réaliser en recettes de fonctionnement :	0,00 €
1068 :	0,00 €
002 :	569 773,91 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : **590 125,03 €**

Il vous est demandé d'approuver les écritures du compte administratif établi au titre de l'exercice 2023

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Le document est signé en séance

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

4. Budget principal – Affectation du compte de résultat 2023

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 20 351,12 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- 569 773,91 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée « taxe d'habitation sur les résidences principales THRP ») et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte de la fiscalité locale entrera progressivement en vigueur entre 2020 et 2023.

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur et chaque catégorie de collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre seront intégralement compensés de la suppression de cette recette fiscale.

Chaque commune se verra transférer le taux départemental de TFPB appliqué sur son territoire. Son taux de référence sera ainsi égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020.

Il vous est proposé de conserver le taux d'imposition de la taxe d'habitation de 2020 (17,37 %) auquel s'ajoutera le taux départemental.

Il vous est proposé de conserver les taux d'imposition des taxes foncières de 2021 (18,70 % pour le foncier bâti et 49,37 % pour le foncier non bâti).

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

6. Vote des subventions accordées aux associations

Le tableau des subventions aux associations est soumis au vote du Conseil Municipal (ce dernier est disponible sur demande en Mairie).

L'ensemble des associations ont complété dans les délais impartis le document pour que cette dernière puisse leur être accordée.

Ne prennent pas part au vote en leur qualité de Président d'associations (indiqué « refus de vote » ci-dessous)

- Gérard Dué
- Caroline Santerne
- Cécile Markowski
- David Bulcourt

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	15	4	15

7. Budget principal – Budget primitif 2024

Le détail du BP 2024 vous est présenté dans le tableau suivant :

COMMUNE - BALANCE DU BUDGET PRIMITIF - 2024

1- Dépenses

FONCTIONNEMENT	BP2024		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
0 Dépenses imprévues	60 000,00		60 000,00
011 Charges à caractère général	560 506,00		560 506,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	747 595,00		747 595,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
65 Autres charges de gestion courante	356 575,00		356 575,00
66 Charges financières	69 388,00		69 388,00
67 Charges exceptionnelles	225,00		225,00
023 Virement à la section d'investissement	461 205,00		461 205,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		19 911,00	19 911,00
Dépenses de fonctionnement - Total	2 255 494,00	19 911,00	2 275 405,00
<i>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté</i>			0,00

INVESTISSEMENT	BP2024		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
16 Remboursement d'emprunt	103 967,00		103 967,00
20 Immobilisations incorporelles	80 000,00		80 000,00
21 Immobilisations corporelles	788 500,00		788 500,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23 Immobilisation en cours	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées à des particip.	0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total	972 467,00		972 467,00
<i>Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté</i>			0,00

2- Recettes

FONCTIONNEMENT	BP2024		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013 Atténuations de charges	61 229,00		61 229,00
70 Produits des services, du domaine et ventes div.	89 467,00		89 467,00
73 Impôts et taxes	703 022,00		703 022,00
74 Dotations, subventions et participations	687 936,00		687 936,00
75 Autres produits de gestion courante	117 520,00		117 520,00
76 Produits financiers	0,00		0,00
77 Produits exceptionnels	46 457,00		46 457,00
Recettes de fonctionnement - Total	1 705 631,00		1 705 631,00
<i>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté</i>			569 774,00

INVESTISSEMENT	BP2024		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	90 000,00		90 000,00
1068 Excédents de fonctionnements capitalisés	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	381 000,00		381 000,00
16 Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	461 205,00		461 205,00
024 Produits des cessions d'immobilisation	0,00		0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		19 911,00	19 911,00
Recettes d'investissement - Total	932 205,00	19 911,00	952 116,00
<i>Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté</i>			20 351,00

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 275 405,00 €	1 705 631,00 €
Section d'investissement	972 467,00 €	952 116,00 €
Report en section de fonctionnement (002)	0,00 €	569 774,00 €
Report en section d'investissement (001)	0,00 €	20 351,00 €
TOTAL (réalisation + reports)	3 247 872,00 €	3 247 872,00 €
Résultat net		0,00 €

Le budget 2024 est présenté avec des dépenses et des recettes d'investissement équilibrées à hauteur de 972 467 € (- 2,75 %) et des dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à hauteur de 2 275 405 € (+ 45,6 %).

Il vous est demandé d'approuver ce budget primitif.

Le document est signé en séance

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

8. Budget annexe – Approbation du compte de gestion 2023

Budget annexe	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement : exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	50 324,45		-1 803,18		48 521,27
Fonctionnement	-4 687,06		4 719,40		-507,66
Total	45 637,39		2 376,22		48 013,61

Il vous est demandé d'approuver le compte de gestion 2023 établi par Monsieur Verhaeverbeke.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

9. Budget annexe – Approbation du compte administratif 2023

	Exploitation		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice : 2023	99 441,95 €	103 621,35 €	228 703,47 €	226 900,29 €	328 145,42 €	330 521,64 €
Résultat n-1	4 687,06 €			50 324,45 €	4 687,06 €	50 324,45 €
Affectations					0,00 €	0,00 €
Total	104 129,01 €	103 621,35 €	228 703,47 €	277 224,74 €	332 832,48 €	380 846,09 €
Solde	-507,66 €		48 521,27 €		48 013,61 €	

Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0,00 €
Restes à réaliser en recettes de fonctionnement :	0,00 €
002 :	-507,66 €
001 :	48 521,27 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : **48 013,61 €**

Il vous est demandé d'approuver les écritures du compte administratif établi au titre de l'exercice 2023

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Le document est signé en séance

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

10. Budget annexe – Affectation du compte de résultat 2023

Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- - 507,66 € au compte 002 (déficit d'exploitation reporté)
- 48 521,27 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

11. Budget annexe – Budget primitif 2024

SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT - BALANCE DU BUDGET PRIMITIF - 2024

1-Dépenses

EXPLOITATION	BP2024		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011 Charges à caractère général	20 445,00		20 445,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00		
65 Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66 Charges financières	4 613,00		4 613,00
67 Charges exceptionnelles	0,00		0,00
68 Dotations aux amortissements et provisions		74 484,00	74 484,00
Dépenses d'exploitation - Total	25 058,00	74 484,00	99 542,00
<i>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté</i>			508,00

INVESTISSEMENT	BP2024		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
16 Remboursement d'emprunt	45 005,00		45 005,00
20 Immobilisations incorporelles	40 000,00		40 000,00
21 Immobilisations corporelles	38 000,00		38 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23 Immobilisation en cours	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total	123 005,00	0,00	123 005,00
<i>Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté</i>			0,00

2-Recettes

EXPLOITATION	BP2024		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013 Atténuations de charges	0,00		0,00
70 Produits des services, du domaine et ventes div.	58 000,00		58 000,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante	50,00		50,00
76 Produits financiers	42 000,00		42 000,00
77 Produits exceptionnels	0,00		0,00
Recettes d'exploitation - Total	100 050,00		100 050,00
<i>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté</i>			0,00

INVESTISSEMENT	BP2024		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00		0,00
1068 Excédents de fonctionnements capitalisés	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
021 Virement de la section d'exploitation	0,00		
040 Opération d'ordre de transfert entre section		74 484,00	74 484,00
Recettes d'investissement - Total	0,00	74 484,00	74 484,00
<i>Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté</i>			48 521,00

SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT - EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF - 2024

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	99 542,00 €	100 050,00 €
Section d'investissement	123 005,00 €	74 484,00 €
Report en section d'exploitation (002)	508,00 €	0,00 €
Report en section d'investissement (001)	0,00 €	48 521,00 €
TOTAL (réalisation + reports)	223 055,00 €	223 055,00 €
Résultat net		0,00 €

Le budget 2024 est présenté avec des dépenses et des recettes d'investissement équilibrées à hauteur de 123 005,00 € et des dépenses et recettes d'exploitation équilibrées à hauteur de 100 050,00 €.

Il vous est demandé d'approuver ce budget primitif.

Le document est signé en séance

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

12. Délibérations MDH

Délibération validant les différents tarifs appliqués aux sorties MDH en 2024 en fonction du quotient familial ou avis d'impôt (voir tableau joint)

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Travaux locaux Maison des Habitants

Les coûts de rénovation et de mises aux normes ERP de l'ancienne Maison médicale en vue de son utilisation par la Maison des Habitants ont été estimés en première approche à 350 000 euros. Pour cela une demande de subvention de 200 000 euros à la CAF et la demande d'un prêt de 150 000 euros à taux zéro (sur 10 ans) sont proposées.

La demande à la CAF doit être déposée avant le 30/04/2024 (demande en ligne).

Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental sera également faite.

Il vous est demandé de valider les principes de demandes de subventions ainsi que la mise en œuvre des démarches pour l'octroi d'un prêt à taux zéro.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

13. Questions diverses

Groupement d'achat - Cantine

La commune souhaite adhérer au groupement d'achat pour la commande des repas de la cantine dès septembre 2024 via la signature d'une convention entre la CCSA et 14 collectivités. Cela représente 100.000 repas distribués par an.

Engagée depuis 2019 dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, via le REGAL (Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire), la CCSA a également mis en place un Projet Alimentaire Territorial, initié dès 2018 et reconnu « PAT » par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en août 2021. Grâce au plan France Relance, la CCSA initie plusieurs projets permettant aux habitants de consommer des produits locaux et de qualité.

L'appel d'offre sera placé sous l'égide de la CCSA. Cela nécessitera la radiation du fournisseur actuel : API.

Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de la signature d'une convention entre la CCSA et 14 collectivités (dont la commune de Croisilles) pour lancer l'appel d'offre (sous l'égide de la CCSA).

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Travaux église

Les Travaux de mise en sécurité et de rénovation l'église sont évalués en totalité à 1 640 179, 90 euros HT, nous devons lancer les travaux sur la partie très endommagée , la Zone 1a et 1b, ces travaux dureront jusque fin 2025 et puis les travaux sur les Zones 2 et 3 seront lancés 2025-2026 ; Une subvention DETR (Etat) vient d'être accordée pour 60 % des travaux de la zone 1a et 1b La délibération N° 2023/64 autorise le maire à lancer l'appel d'offre des zones 1a et 1b, il vous est demandé d'autoriser le maire à solliciter des subventions complémentaires (Etat, Région , CD62...), de contacter des organismes bancaires en compléments de ces subventions.

RECAPITULATIF ZONE PAR ZONE DES TRAVAUX								
	ZONE 1 a	ZONE 1 b	ZONE 2	ZONE 3	TOTAL HT	TVA 20%	TOTAL TTC	
	Flèche et intérieur clocher	Clocher-tour carrée	Nef	Chœur et sacristies				
LOT 1 : Maçonnerie Pierre de taille	292 916,14 €	656 930,69 €	196 175,11 €	89 626,30 €	1 235 648,24 €	247 129,85 €	1 482 777,89 €	
LOT 3 : CHARPENTE	6 054,00 €	29 383,60 €	40 749,25 €	13 433,50 €	89 620,35 €	17 924,07 €	107 544,42 €	
LOT 4 : COUVERTURE	36 479,60 €	45 810,80 €	71 543,50 €	53 936,50 €	207 770,40 €	41 554,08 €	249 324,48 €	
LOT 5 : VITRAUX		4 071,60 €	93 741,00 €	9 327,69 €	107 140,29 €	21 428,10 €	128 568,39 €	
COÛT TOTAL DES TRAVAUX								
	TOTAL HT	335 449,74 €	736 196,89 €	402 208,85 €	158 324,19 €	1 640 179,48 €	328 035,90 €	1 968 215,38 €

PHASE 1A
-Restauration de la flèche en béton, de la terrasse du balladoir, des planchers intérieurs en béton du clocher.

PHASE 2
-Révision des couvertures de la nef, des élévations et restauration des vitraux

PHASE 3
-Révision des couvertures du chœur, restauration en zinc de la toiture terrasse des sacristies, restauration des vitraux.

PHASE 1B
-Restauration des élévations de la tour carrée et contreforts et reconstruction des contreforts.

RECAPITULATIF ET PHASAGE			ESTIMATION	DIAG	79
			JUIN 2023		

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Extension de la maison de santé

Après échange avec Eric Fraccaro kinésithérapeute, Président de l'association de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, 1 ou 2 médecins seraient potentiellement susceptibles de venir à la MSP. Il est donc nécessaire d'avoir une extension pour accueillir ces praticiens, l'Europe pourrait subventionner à hauteur de 70%, nous avons instruit ce dossier avec devis (540 000 euros HT) .

Nous avons répondu à un appel à projets FEDER (OS5-PI7-OS 5.2) pour l'amélioration de l'offre de services publics dans les domaines de la santé à travers le financement d'équipements de santé ; Le dossier est accepté par les services instructeurs, afin qu'il soit valide. Ce dossier a de grandes chances d'aboutir, il nous lancer un appel d'offre au plus vite (nous serions dans les premiers) afin de connaître le montant exact des travaux à mener et des aides correspondantes.

Il vous est demandé d'accepter ce dossier, d'autoriser Monsieur le Maire de lancer l'appel d'offre, de solliciter des subventions complémentaires (Etat, Région, CD62...)

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

14. Questions formulées par les élus du groupe « Avec vous pour une nouvelle vision de Croisilles)

- *Pouvez-vous nous présenter vos projet pour 2024?*

Cf. ce qui a été présenté en réunion

- *quels sont les besoins des praticiens de la maison de santé?*

Vu en séance

- *quel projet pour le terrain situé entre l'autoroute et le synthétique? Est-ce possible de prévoir une location précaire pour l'entretien ?*

le terrain est une réserve foncière pour la commune pour réaliser des équipements sportifs à moyen ou long terme : terrain pour vélos cross, plateaux multisports...

En attendant, ce terrain peut présenter un intérêt écologique

- *pouvons-nous évoquer le sujet du chantilly?*

Il est proposé de demander à l'intercommunalité d'envisager l'acquisition du bâtiment pour y installer éventuellement une personne qui souhaiterait se lancer. Monsieur Sellier précise que l'intercommunalité, si elle a la compétence de développement économique, ne peut pas acquérir un fond de commerce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35